

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 novembre 2015

9<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2015-10-9-3

**Service instructeur**  
Service des Actions Sportives

**Service consulté**

**AIDES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS  
DES ASSOCIATIONS ET DES TIERS**

□

**- 3ÈME PROGRAMMATION 2015 -**

Résumé : Lors du BP 2015 rapport N°CG 2015-2-9-1 du 19 février 2015, l'Assemblée départementale s'est prononcée pour un volume d'engagements de 300 000 € en faveur de la programmation des aides à l'investissement des associations et une inscription budgétaire de crédits de paiement de 188 167 €. Le présent rapport propose l'adoption définitive d'une troisième série de 12 opérations portées par des associations et un tiers pour un montant de subventions s'élevant à 148 446 €.

Ce rapport propose le financement de 12 projets dont 11 sont portés par des associations et 1 par un Conseil de Fabrique et concernent des travaux de rénovation, de mise aux normes, ou d'agrandissement de leurs locaux et équipements.

Je vous rappelle que les autorisations de programme inscrites en faveur de tels projets d'investissement au BP pour 2015 s'élèvent à 300 000 € pour ces opérations menées par les associations et tiers.

Est aujourd'hui soumise à votre approbation une troisième programmation concernant ces opérations récapitulées en annexe et représentant un volume d'engagements qui s'élève à 148 446 € dont deux opérations menées par Caritas Alsace pour la création d'une épicerie solidaire à MULHOUSE et les Scouts Guides de France pour la rénovation et l'extension du centre d'accueil campiste du Val du Pâtre situé à SOULTZMATT. L'importance de notre participation à ces réalisations nécessite la passation d'une convention avec ces organismes, documents proposés en annexe du rapport.

En conclusion, il appartient à votre Assemblée :

- d'arrêter cette 3<sup>ème</sup> programmation des équipements sportifs et socio-culturels de l'exercice 2015,
- de m'autoriser à procéder au versement des subventions conformément au règlement financier en vigueur étant précisé que le paiement de ces aides allouées aux associations et au tiers est conditionné au versement effectif de la contrepartie communale, à l'exception du projet porté par l'association nationale des Scouts et Guides de France pour un investissement mis à disposition et géré par de la délégation haut-rhinoise.
- d'approuver les conventions jointes en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer.

Les dépenses correspondantes d'un montant total de **148 446 €** seront prélevées sur le Budget Départemental au programme E212 comme suit :

- 123 446 € : ligne 204 – 32 - 20422 -2492 - 102,
- 25 000 € : ligne 204 – 32 - 204182 - 2492 -102.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN